



Visite médicale loupée retenue sur salaire

Par lisabeilles

Bonjour à tous et toutes.

J'ai loupé ma visite médicale ce matin, et à cause de ça mon employeur souhaite me déduire de l'argent de mon salaire.

A t'il le droit de procéder à une telle démarche? Ça me paraît bizarre. Je travaille dans l'animation en périscolaire.

Merci d'avance de votre aide!

Par kang74

Bonjour

La visite médicale est du temps de travail : avez vous été absente pendant ce temps prévu sur votre planning ?

Si oui, c'est donc normal de vous déduire ces heures d'absence .

La visite médicale n'est pas optionnelle : c'est une convocation (pas une invitation) à se présenter pour que l'employeur respecte ses devoirs niveau santé et sécurité .

Votre absence peut donc être considérée comme une faute grave amenant sanction .

Mais pas sanction pécuniaire .

Par coachinggratuit

Salut !

Non, ton employeur n'a pas le droit de te déduire de l'argent de ton salaire parce que tu as manqué une visite médicale, surtout si tu travailles dans le secteur de l'animation périscolaire.

Pourquoi ?

La visite médicale est une obligation de l'employeur, pas du salarié. C'est à lui de s'assurer que tu passes cette visite pour vérifier ton aptitude au poste.

Si tu as manqué la visite, l'employeur doit en planifier une nouvelle et t'en informer à l'avance. Tu n'es pas censé être pénalisé financièrement pour ça.

Selon le Code du travail, les retenues sur salaire ne sont possibles que dans des situations précises (comme des absences injustifiées, des retards répétitifs, etc.), mais ce n'est pas ton cas ici.

Ce que tu peux faire

Demande des explications écrites à ton employeur pour justifier cette retenue.

Rappelle-lui que la visite médicale est de sa responsabilité et que tu es prêt(e) à reprogrammer une visite.

Si ça ne s'arrange pas, tu peux contacter l'inspection du travail ou un représentant du personnel (si tu en as un) pour vérifier tes droits.

Ne te laisse pas faire, tu as des droits en tant que salarié !

Par Henriri

Hello !

Isabeilles vous deviez vous rendre à cette visite médicale. Etait-elle programmée durant vos horaires de travail ou en dehors ? Pour quelle raison légitime l'avez-vous ratée ? Avez-vous averti votre employeur que vous ne pouviez pas

vous y rendre ? Mais de toute façon votre employeur ne peut pas vous la faire payer.

A+

Par TUT03

Bonjour

si la visite médicale était durant le temps de travail comme la plupart du temps et que vous ne vous êtes rendue ni à la visite ni au travail, c'est une absence injustifiée